



CONVENTION

Entre les soussignés

Association Comité de sauvegarde de la chapelle Saint David 29300 QUIMPERLE
représentée par le Président, M. Eric QUEFFELEC
d'une part,

Et

La VILLE DE QUIMPERLE, 29300 Quimperlé
représentée par le Maire de Quimperlé, M. Michaël QUERNEZ
d'autre part,

Objet de la convention

Cette convention a pour objet le financement des travaux de conservation et de restauration du **mobilier de la chapelle Saint David** appartenant à la Ville de Quimperlé, non protégé au titre des Monuments Historique.

Suite au diagnostic réalisé para l'Atelier de Restauration de Kerguéhennec fin 2018, à la demande de la Ville de Quimperlé, il est arrêté ce qui suit :

Article 1

La Chapelle Saint-David de Quimperlé, bien que conservant une grande partie des éléments datant de l'époque de sa construction (XVI^e siècle), a été très remaniée au milieu du XIX^e siècle lors d'une campagne d'agrandissement du cimetière qui l'entoure. Les travaux d'agrandissement et de reconstruction partielle de la chapelle ont été supervisés par l'architecte Joseph Bigot en 1846.

L'édifice et son mobilier ne sont actuellement pas protégés au titre des Monuments Historiques. Une importante campagne de travaux intérieurs a été réalisée dans les années 1980 par l'association de sauvegarde de la Chapelle Saint-David :

- remplacement des lambris
- élimination des planchers, estrades et boiseries du chœur
- coulage d'une dalle de ciment et carrelage du chœur
- repeints sur une partie du mobilier : autel et tabernacle, consoles.

L'association ainsi que la Ville de Quimperlé souhaitent aujourd'hui engager un traitement de conservation de l'ensemble du mobilier, qui souffre de dégradations actives qui mettent en péril sa pérennité (infestation d'insectes xylophages), et ne restaurer, dans un premier temps, que les statues de Saint Cornély et Saint David.

L'association des Amis de la chapelle Saint-David souhaite financer la conservation et la restauration du mobilier appartenant à la Ville de Quimperlé, non protégé au titre des Monuments Historique dont la liste figure ci-dessous.

En effet, l'état sanitaire du mobilier à la chapelle Saint David nécessite de procéder à sa conservation, à sa restauration, à son nettoyage et à sa consolidation dans les règles de l'art.

Le coût prévisionnel de la conservation-restauration, s'élève à **12 269€ HT** et sera pris en charge suivant le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Mobilier - chapelle St David				
CM du 3 octobre 2019				
DEPENSES		RECETTES		%
Mobilier non protégé MH				
Traitement de conservation				
Autel et 5 statues : Vierge à l'Enfant, Saint Pierre, Saint Sauveur, saint Joseph, Sainte Anne	4541	Conseil Départemental du Finistère	1 886,15 €	35%
Option examen de la polychromie	848	Comité de sauvegarde de la chapelle St David	2 425,05 €	
		Ville de Quimperlé	1 077,80 €	20%
SOUS TOTAL (HT)	5 389,00 €	TOTAL (HT)	5 389,00 €	
Mobilier non protégé MH				
Traitement de restauration				
saint David et Saint Cornély	6562	Conseil Départemental du Finistère	2 408,00 €	35%
Option restitution de la crose de Saint David	318	Comité de sauvegarde de la chapelle St David	3 096,00 €	
		Ville de Quimperlé	1 376,00 €	20%
SOUS TOTAL (HT)	6 880,00 €	TOTAL (HT)	6 880,00 €	
Récapitulatif				
Traitement de conservation	5 389,00 €	Conseil Départemental du Finistère	4 294,15 €	35%
Traitement de restauration	6 880,00 €	Comité de sauvegarde de la chapelle St David	5 521,05 €	
		Ville de Quimperlé	2 453,80 €	20%
TOTAL (HT)	12 269,00 €	TOTAL (HT)	12 269,00 €	

Article 2

La Ville de Quimperlé, en sa qualité de propriétaire du mobilier de la chapelle Saint-David et maître d'ouvrage de l'opération, s'engage à inscrire la totalité de la dépense au budget de la Ville et à recouvrer les sommes auprès des partenaires concernés.

Article 3

L'association, le Comité de sauvegarde de la chapelle Saint-David s'engage à verser à la Ville de Quimperlé la part qui lui incombe dès la fin des travaux.

Fait en deux exemplaires,

A _____, le

(signatures précédées de la mention "Lu et approuvé")

M. Eric QUEFFELEC

M. Michaël QUERNEZ

Président de l'association
Comité de sauvegarde de la chapelle
Saint David

Maire de la Ville de Quimperlé